

Le 7 novembre 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 7 novembre 2011 à 19h00 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Marc Dufresne, Jacques Bédard, Christian Gravel, Marc Boivin et madame Émilie Naud formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance extraordinaire : 19h00.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* à tous les membres du Conseil.

SM-293-11-11

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 3) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Monsieur Christian Gravel arrive à ce stade-ci de l'assemblée.
--

SM-294-11-11

**APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ POUR  
LA SÉLECTION DES FIRMES D'INGÉNIEURS DANS LE  
DOSSIER DU PROLONGEMENT AU DÉVELOPPEMENT  
RÉSIDENTIEL PHASES V ET VI**

**CONSIDÉRANT** la demande de professionnels pour le prolongement au développement résidentiel phases V et VI;

**CONSIDÉRANT** l'analyse fait par ce comité tel que prescrit dans le document qu'ont reçu les professionnels;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection a analysé six (6) soumissions dont voici les noms :

<b>Compagnie</b>
BPR infrastructure inc.
Roche ltée
Génivar
Dessau
Consultant SM
AECOM consultant

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la soumission de BPR infrastructure inc. soit acceptée comme ingénieurs pour le prolongement au développement résidentiel phases V et VI étant conforme au devis et qui a recueilli le plus haut pointage avec 15.8633.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL /  
GREFFIER-TRÉSORIER : RÈGLEMENT 300-01-2011-E**

Le directeur général / greffier-trésorier dépose le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 300-01-2011-E décrétant les travaux de prolongement du développement résidentiel municipal, prévoyant une dépense n'excédant pas 1 957 000,\$ et décrétant un emprunt à long terme, n'excédant pas ce montant, remboursable sur une période de 20 ans, sur tous les immeubles responsables sur le territoire de la municipalité.

Il certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire du 2 novembre dernier est de 2 331. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 244 et il n'en a reçu aucune. Le règlement 300-01-2011-E est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

\_\_\_\_\_  
Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.

**Période de questions**

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-295-11-11

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée à 19h20.

**Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.**

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire

\_\_\_\_\_  
Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.      Guy Denis, maire